

## Réaction de Direct Energie à la mise en demeure de la CNIL

Direct Energie confirme ce jour avoir reçu la mise en demeure de la CNIL.

Concernant la notion d'absence de consentement pour accéder aux données issues du compteur communicant Linky, Direct Energie précise qu'elle demande bien l'autorisation expresse à ses clients pour obtenir leur consommation par courbe de charge. En effet, dans un souci de totale transparence et de pédagogie, tous les clients de l'entreprise pour lesquels l'installation du compteur Linky a lieu reçoivent plusieurs emails et courriers d'information dont un spécifiquement dédié à la demande d'enregistrement de sa consommation par courbe de charge.

Ci-dessous un extrait de l'autorisation demandée aux clients :

*« J'autorise Direct Energie à demander, en mon nom et pour mon compte, au gestionnaire du réseau de distribution (Enedis) d'enregistrer ma consommation par courbe de charge pour la transmettre à Direct Energie. J'autorise Direct Energie à utiliser ma consommation par courbe de charge pour me donner accès au suivi et à l'analyse de ma consommation »*

Par ailleurs, Direct Energie précise que les données de consommation récupérées avec le consentement du consommateur sont strictement utilisées dans l'intérêt de ce dernier, notamment pour lui permettre de mieux maîtriser sa consommation d'énergie (suivi de consommation et conseils personnalisés) et bénéficier d'offres plus adaptées à ses usages. Le groupe vient ainsi d'annoncer le lancement de l'offre Heures Super Creuses qui nécessite une mesure fine de la consommation.

La transparence et la qualité de l'information étant au cœur de ses préoccupations, Direct Energie s'engage à continuer sa collaboration avec la CNIL en tenant compte de ses recommandations, afin que tous les consommateurs puissent bénéficier, en toute sérénité, des fonctionnalités du compteur communicant Linky.

### **A propos de Direct Energie**

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Energie se positionne comme l'énergéticien du XXI<sup>ème</sup> siècle en mettant au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France (métropolitaine et DOM-TOM) et en Belgique, le groupe fournit en électricité et en gaz plus de 2.6 millions de sites clients résidentiels et non résidentiels. Direct Energie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et conventionnels (cycles combinés au gaz naturel), implantés sur tout le territoire.

En 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1.9 milliard d'euros.

### **Contact presse :**

Image Sept : Marie Artzner - [martzner@image7.fr](mailto:martzner@image7.fr) - Tel + 33 (0)1 53 70 74 31 ou + 33 (0)6 75 74 31 73

Direct Energie : [relations-presse@direct-energie.com](mailto:relations-presse@direct-energie.com) - Tel 01 73 03 78 72